



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Normandin, que le 12 décembre 2016, à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la Ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

Au 1405, avenue Julien : autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire à un minimum de 0,63 mètre pour la marge de recul arrière, alors qu'au règlement actuel la marge requise est de 1,5 mètre.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 7 NOVEMBRE 2016.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le Journal «Nouvelles Hebdo», édition du 9 novembre 2016.)